

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20240108-DEC2024-001-DE  
Date de télétransmission : 08/01/2024  
Date de réception préfecture : 08/01/2024

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-001**

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux et de mutualisation de moyens généraux avec le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est compétente en « aménagement de l'espace » et qu'elle adhère au syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (BUCOPA) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir avec le BUCOPA une nouvelle convention de mise à disposition des locaux et de mutualisation de moyens généraux ;

- DECIDE de signer une convention avec le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain pour la mise à disposition de locaux, situés 143 rue du château à Chazey-sur-Ain, et la mutualisation de moyens généraux.
- PRECISE que cette convention est conclue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois ans.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 janvier 2024  
Publiée le 10 JAN. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 janvier 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

